

LEFFARMOR AVIS D'ENQUETE



PUBLIQUE

Révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de Leff Armor communauté

prescrit l'ouverture de l'enquête publique. Par arrêté n°AC _2025_10_26 en date du 6 octobre 2025, afin d'assurer une information et participation du public, le Président de Leff Armor communauté

communauté de communes Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, 22290 Lanvollon. L'enquête se déroulera du Mercredi 5 novembre 2025 à 9h00 au Lundi 8 décembre 2025 à 17h00, soit pendant 34 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la

Le dossier pourra être consulté

- Sur le site internet de Leff Armor communauté, https: /leffarmor.fr : rubrique urbanisme ;
- Sur support papier : dossiers complets à disposition dans les mairies de Plouha, Plélo, Pommerit-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Lanrodec, en mairie habituels d'ouverture déléguée de communauté), et mise à disposition du règlement graphique de la commune concernée dans les autres mairies du territoire, aux jours Châtelaudren et en mairie déléguée de Plouagat (commune de Châtelaudren-Plouagat), et au siège de l'enquête à Lanvollon
- Sur un poste informatique, mis gratuitement à disposition dans les locaux de Leff Armor communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées sur :

- siège de l'enquête à Lanvollon. Les registres d'enquête déposés dans les mairies de Plouha, Plélo, Pommerit-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Lanrodec, Chatelaudren et Plouagat, et au
- Un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6745/

Les contributions pourront également être transmises :

- la commission d'enquête Par voie postale au siège de Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvollon, à l'attention de Madame la Présidente de
- meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6745/ et donc visibles par tous Via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6745@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les

permanences pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes : La commission d'enquête, composée de Madame Christine Bosse, de Monsieur Jean-Pierre Sparfel et de Monsieur Yannick Le Ray, recevra le public lors de

Mairie de Saint-Gilles-les- Bois	Mairie de Lanrodec	Mairie de Pommerit-le- Vicomte	Mairie de Plélo	Mairie déléguée de Plouagat	Mairie déléguée de Châtelaudren	Mairie de Plouha	Leff Armor communauté
6 rue de la Forge 22290 Saint-Gilles-les-Bois	Le Bourg 22170 Lanrodec	8 place du centre 22200 Pommerit-le-Vicomte	7 place du 11 novembre 22170 Plélo	1 place de la mairie 22170 Châtelaudren- Plouagat	6 rue de la mairie 22170 Châtelaudren- Plouagat	24 avenue Laennec 22580 Plouha	Moulin de Blanchardeau 22290 Lanvollon
Mercredi 26 novembre 9h – 12h	Lundi 1 ^{er} décembre 9h — 12h	Mercredi 19 novembre 14h – 17h	Vendredi 14 novembre 14h – 17h Samedi 29 novembre 9h – 12h	Samedi 15 novembre 9h – 12h	Lundi 1 ^{er} décembre 9h — 12h	Samedi 22 novembre 9h – 12h Vendredi 5 décembre 14h – 17h	Mercredi 5 novembre 9h – 12h Lundi 8 décembre 14h – 17h

https://leffarmor.fr pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête publique Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Leff Armor communauté et sur le site internet

Armor Communauté (CS60036, Moulin de Blanchardeau, 22290 LANVOLLON). Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Magali Sanson, Responsable du service Aménagement, au siège de Leff

communauté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête Le conseil communautaire de Leff Armor communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale n°1 du PLUi-H de Leff Armoi